



D.2019.04.10.9.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

9- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.1 - Contribution Supplémentaire versée par Toulouse Métropole au SMTC pour l'année 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence naturelle de la mise en service d'équipements de transport (Lignes de métro, lignes de tramway, BSP...) conjuguée au poids grandissant de la charge de la dette, conduit à un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement du budget du SMTC.

Les recettes courantes (versement transport, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres) ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

Toulouse Métropole qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement des transports urbains, a décidé ces dernières années de renforcer sa participation financière au SMTC.

En améliorant ainsi la capacité d'autofinancement du SMTC, Toulouse Métropole entend donner au SMTC les marges de manœuvre nécessaires à l'équilibre du budget.

Pour l'année 2019, Toulouse Métropole a prévu d'affecter une ressource de 100 000 000 € au profit du SMTC, dont une contribution statutaire de 47 875 658,50 €, majorée d'une contribution supplémentaire de 52 124 341,50 €.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le montant de la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole pour l'exercice 2019 d'un montant de 52 124 341,50€.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

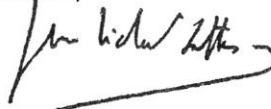
ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole à 52 124 341,50 € pour l'exercice budgétaire 2019.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2019 du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES